

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 3395-2023
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3395-2023 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2422-2012 concernant le remplacement d'un usage admissible existant par un nouvel usage admissible dans la zone industrielle Fj22I, située dans le secteur des rues Moore et Principale Est.

Ce règlement a pour objet de :

- retirer la zone commerciale Fj09Cr, située sur la rue Principale Est, à proximité de la rue Montcalm, comme territoire assujetti au règlement;
- remplacer le nom de la zone Fj22R par Fj22I, en lien avec la modification du règlement de zonage en cours;
- remplacer l'usage admissible de vente au détail de literie et accessoires de salle de bain comme usage principal, dans les zones commerciales résidentielles Fj09Cr et résidentielle Fj22R, pour rendre admissible, dans la zone commerciale Fj22I, située dans le secteur des rues Moore et Principale Est, un usage de culture du sol à même une serre ou une serre commerciale, comme usage principal, sans entreposage extérieur;
- remplacer le contenu minimal des documents exigés pour déposer une demande d'usage conditionnel pour un usage admissible dans la zone Fj22I, située dans le secteur des rues Moore et Principale Est;
- remplacer les critères d'évaluation pour évaluer un usage conditionnel pour un usage admissible dans la zone commerciale résidentielle Fj22I, située dans le secteur des rues Moore et Principale Est.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 3 mai 2023, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 17 mai 2023

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière